

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Bulletin

6 octobre 2004

Survol du Rapport Annuel 2004 de la SFIÉO

www.oefc.on.ca

Faits saillants de 2003-2004

La SFIÉO a réalisé les résultats suivants par rapport à ses objectifs :

- a satisfait de manière économique aux besoins d'emprunt à long terme de 5 490 millions de dollars, y compris le refinancement d'une dette échue;
- a éliminé le risque de change lié à l'encours de la dette grâce à une gestion prudente;
- a géré le FPCAPÉ créé en vertu de la Loi de 2002 sur l'établissement des prix de l'électricité, la conservation de l'électricité et l'approvisionnement en électricité;
- a mis en œuvre des contrats portant sur une capacité de production temporaire de 249 mégawatts, à titre de source d'alimentation de secours supplémentaire pour l'été et l'automne de 2003;
- a conclu des ententes pour la révision de sept CAÉ de plus passés avec des PPÉ, ce qui porte à 23 le nombre total de CAÉ révisés;
- a poursuivi la mise en place de l'infrastructure qui permet d'assurer, dans un marché concurrentiel, la gestion économique et prudente des CAÉ et des risques connexes;
- a conclu, avec les trois PPÉ, des contrats permettant de créer une capacité supplémentaire en PPÉ;
- a géré l'obligation qui, en vertu de l'ONFA, revient à la Province, à OPG et à certaines des filiales de cette dernière. (La SFIÉO a provisionné, à hauteur de 1,2 milliard de dollars, le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire de 3 milliards de dollars qu'elle avait hérité de l'ancienne Ontario Hydro.)

Aperçu des résultats financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, les revenus ont totalisé 3 022 millions de dollars et les dépenses, 3 389 millions de dollars, soit une insuffisance des revenus sur les dépenses de 367 millions de dollars (98 millions de dollars l'année précédente).

Le passif non provisionné s'établissait à 19,4 milliards de dollars au 1er avril 1999 et à 20,6 milliards de dollars au 31 mars 2004.

Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter au rapport annuel de la SFIEO

Programme d'emprunt

En 2003-2004, la Province a comblé les besoins d'emprunt à long terme de la SFIÉO de 5,5 milliards de dollars. Cette somme comprenait 2,3 milliards de dollars pour refinancer les échéances des titres d'emprunt à long terme, 1,2 milliard de dollars pour refinancer les échéances d'opérations afin de fixer les taux d'intérêt de titres d'emprunt à court terme, 1,2 milliard de dollars pour provisionner le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire au titre de l'ONFA et 1,0 milliard de dollars pour acquitter l'obligation totale de la SFIÉO à l'égard du FPCAPÉ, déduction faite de 0,7 milliard de dollars en remboursement du capital au titre des effets à recevoir de Hydro One.

Gestion des risques

L'exposition de la SFIÉO aux risques de change et de taux variable est demeurée conforme aux limites prévues par les politiques en 2003-2004 :

- l'exposition au taux d'intérêt variable était de 8 % au 31 mars 2004 (limite de la SFIÉO : 20 %);
- l'exposition au risque de change était de 0 % au 31 mars 2004 (limite de la SFIÉO : 5 %).

L'appréciation du dollar canadien en 2003 a permis à la SFIÉO de ramener de 20 à 5 % de l'encours de la dette la limite prévue par les politiques pour sa position de change non couverte. Grâce à des instruments dérivés, la SFIÉO a réduit de 1,1 milliard de dollars américains son risque lié au dollar américain, éliminant par là tout son risque de change restant. Elle a ainsi fait disparaître la sensibilité de ses frais annuels de financement aux variations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain.

L'information figurant dans le présent bulletin n'est fournie qu'à titre indicatif. Elle ne constitue pas une offre de vente ni d'achat de valeurs mobilières. Elle n'a pas été approuvée par une commission des valeurs mobilières et n'est pas destinée à la prise de décisions d'achat de valeurs mobilières. Elle peut comprendre des erreurs ou des omissions découlant de la conversion électronique, du téléchargement ou de modifications non autorisées. Bien que l'information ait été jugée fiable à sa date de diffusion, **NIL'EXACTITUDE NIL'INTÉGRALITÉ DU PRÉSENT BULLETIN OU DE L'INFORMATION QU'IL CONTIENT NE SONT GARANTIES.**

Plan de remboursement de la dette

La SFIÉO a pour mandat de servir et de rembourser la dette et les autres passifs de l'ancienne Ontario Hydro au sein même du secteur de l'électricité. Société remplaçante de l'ancienne Ontario Hydro, elle s'acquitte de cette tâche au moyen des revenus et flux de trésorerie provenant des sources suivantes :

- l'encours des effets à recevoir de la Province, d'OPG et de la SIGMÉ;
- les paiements en remplacement d'impôts sur les bénéfices des sociétés, d'impôts sur le capital et d'impôts fonciers faits par OPG, par Hydro One et par les services municipaux de distribution de l'électricité;
- la redevance de liquidation de la dette payée par les consommateurs d'électricité;
- le revenu réservé au secteur de l'électricité, à savoir la fraction du bénéfice net combiné d'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ces filiales de l'industrie de l'électricité.

Gestion des contrats d'achat d'électricité

- À la fin des années 1980 et au début des années 1990, l'ancienne Ontario Hydro a conclu environ 90 CAÉ à long terme avec des PPÉ. Ces CAÉ, qui viennent à échéance à diverses dates jusqu'en 2048, représentent une capacité de production de quelque 1 700 mégawatts. Les achats que la SFIÉO a faits en 2003-2004 en vertu des CAÉ s'élevaient à 797 millions de dollars. Les CAÉ représentent entre 6 et 8 % de la capacité de production disponible pour répondre aux besoins énergétiques de l'Ontario.
- Pendant 2003-2004, la SFIÉO a négocié des révisions à sept contrats supplémentaires conclus avec des PPÉ afin de faciliter leur intégration dans le marché concurrentiel de l'électricité et de réduire les coûts supérieurs au prix du marché. Le nombre total de contrats passés avec les PPÉ qui ont fait l'objet d'une révision s'établit à 23. En outre, la SFIÉO a conclu trois contrats d'électricité d'appoint avec des PPÉ existants, qui lui ont apporté 46 mégawatts de capacité supplémentaire en 2003.
- En outre, elle a passé cinq ententes de production d'électricité. Ces conventions font que la SFIÉO est mieux en mesure de gérer les coûts et risques liés aux PPÉ et d'optimiser la production de ceux-ci pendant des périodes de pénurie d'électricité.

Perspectives pour 2004-2005

Conséquences des réformes du secteur de l'électricité pour la SFIEO

Le gouvernement a déposé, le 15 juin 2004, un projet de loi visant à traduire en réalité sa vision des réformes du secteur de l'électricité. Si ce projet de loi est adopté à l'automne 2004, la nouvelle structure de marché devra être en place au début de 2005.

La SFIÉO continuera d'appuyer la mise en œuvre des initiatives publiques prises dans le secteur de l'électricité qui relèvent de son mandat et de surveiller l'effet que pourraient exercer sur elle les résultats financiers des sociétés remplaçantes et d'autres événements politiques. Si le projet de loi portant sur les réformes du secteur de l'électricité était adopté, il aurait d'importantes répercussions financières sur la SFIEO.

Par exemple, en vertu de la nouvelle structure du marché, la fraction du coût dépassant les prix du marché visée par des contrats d'achat d'électricité (CAÉ) existants conclus avec des producteurs privés d'électricité (PPÉ) serait prise en charge par les consommateurs de l'électricité pour la durée de contrats. La SFIÉO prévoit que cette situation éliminerait l'obligation pour elle de prendre en charge la fraction du coût des CAÉ existants qui dépasse les prix du marché, fraction estimée à environ 3,9 milliards de dollars à l'époque.

Autres objectifs généraux

- Fournir les services nécessaires (opérations d'emprunt, gestion des risques, gestion de la trésorerie, opérations bancaires, comptabilité, prévisions) pour gérer et rembourser l'encours de la dette et les contrats dérivés de l'ancienne Ontario Hydro.
- Faire les paiements qui s'imposent pour réduire l'engagement de payer en ce qui concerne le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire, pris dans le cadre de la restructuration financière de l'ancienne Ontario Hydro.
- Mettre en place l'infrastructure nécessaire à la gestion économique et prudente des contrats passés avec les PPÉ et des risques connexes et à leur intégration au marché de l'électricité.
- Négocier des révisions des contrats passés avec les PPÉ pour en assurer leur conformité avec l'évolution du secteur de l'électricité.
- Gérer le FPCAPÉ afin d'assurer l'exactitude des demandes de paiement présentées pendant l'existence du régime de tarifs provisoire qui doit rester en place jusqu'en 2005. Ce régime, selon lequel le consommateur paie 4,7 cents le kilowatt-heure pour la première tranche de 750 kilowatts-heures de consommation par mois et 5,5 cents le kilowatt-heure pour la consommation qui dépasse ce plafond, traduit mieux le coût véritable de l'énergie et doit permettre l'élimination du coût net pour le FPCAFÉ en 2004-2005.

Renseignements supplémentaires

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), un organisme provincial, est une personne morale sans capital-actions qui a remplacé Ontario Hydro.

On peut obtenir un jeu complet d'états financiers dans le rapport annuel 2002-2003 de la SFIEO sur Internet, à www.oefc.on.ca. Pour obtenir un exemplaire papier du rapport, on peut en faire la demande par téléphone, au (416) 325-8000, ou par courriel, à investor@oefc.on.ca